

Concertation, participation... quelques définitions

Il n'y a pas de définition unanime de la concertation ou de la participation. Les termes ci-dessous recouvrent des pratiques parfois très diverses. Les définitions suivantes ont été adoptées par les initiateurs de Comédie et constituent des références pour ses parcours d'auto-formation (i-cpc.org/comedie-les-parcours).

Concertation

La concertation est un processus d'échange entre plusieurs personnes ou organismes porteurs d'intérêts différents qui cherchent à aboutir collectivement à des propositions en vue d'orienter des décisions futures.

Information

L'information est l'action de porter à connaissance des éléments à une population, sans lui demander son avis. L'information ne constitue pas en soi pas un processus participatif, mais elle est une composante importante de la concertation, car la construction et le partage de connaissances constituent souvent des enjeux décisifs pour l'équilibre des rapports de force et la clarté des échanges. En matière d'environnement, l'information du public est encadrée par la Convention d'Aarhus, ratifiée par la France, ainsi que par la Directive européenne 2003/4/CE.

Consultation

La consultation est un processus par lequel les décideurs demandent l'avis des habitants ou des usagers afin de connaître leur opinion. Ceux-ci n'ont cependant aucune certitude que leurs remarques soient prises en compte. Une enquête peut, par exemple, constituer un moyen de réaliser une consultation. La consultation peut intervenir à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Ses objectifs et ses limites doivent être clairement affichés avant sa mise en œuvre pour éviter qu'elle ne soit confondue avec une concertation et qu'elle ne génère des déceptions de la part des personnes consultées.

Débat

Le débat vise à partager des points de vue, des opinions ou des éléments d'information, sans nécessairement chercher à construire un accord entre les participants. Par exemple, les participants à un débat public cherchent à convaincre leurs interlocuteurs ou leur auditoire, ou encore à enrichir leur point de vue, mais pas à trouver avec eux un compromis ou un

consensus. Le débat est une confrontation d'arguments, pas nécessairement un processus de recherche d'arrangements comme peut l'être une négociation ou une concertation. Un débat peut cependant constituer un élément utile dans un processus de dialogue territorial et il peut être mobilisé comme outil d'information ou de consultation (voir définitions ci-dessous), voire comme une étape préliminaire à un processus de concertation.

Débat public

Dans le langage courant, un débat public est un débat qui se déroule en public ou qui rassemble un large public. Les praticiens de la concertation parlent plutôt de réunions publiques et réservent le terme de « débat public » aux processus mis en place par la Commission nationale du débat public (CNDP) autour de grands aménagements. Ce sont des processus assez codifiés qui mettent en œuvre des réunions publiques, des ateliers thématiques, des échanges sur internet, etc. Leur durée est courte (le plus souvent, entre 3 et 4 mois). Leur objectif est d'informer la population et de recueillir ses avis autour d'un grand projet.

Médiation

La médiation a pour but de mettre d'accord des partenaires sur une perspective commune (médiation de projet) ou de trouver une solution mutuellement acceptée à leurs différends (médiation de conflit). Elle fait appel à un tiers extérieur et neutre qui conduit les débats. La médiation fait appel à une démarche très proche de la négociation raisonnée.

Négociation raisonnée

Cette méthode de négociation systématisée par Roger Fisher et William Ury est parfois aussi appelée « négociation basée sur les intérêts ». Elle vise à trouver des accords équilibrés (c'est-à-dire sans perdant) en faisant appel à des méthodes loyales et transparentes (voir la fiche de lecture de l'ouvrage « Comment réussir une négociation » proposée par Comédie <https://i-cpc.org/comedie-fiches-lectures/>).

Dialogue territorial

Dans le langage courant, le dialogue territorial est un processus de concertation entre acteurs du territoire, portant généralement sur une question localisée (un aménagement, un projet, une politique publique, la gestion d'une ressource...). C'est donc une concertation dans laquelle la dimension territoriale est importante.

Depuis la publication du livre « Guide pratique du dialogue territorial » par Philippe Barret (2003, réédité en 2011) c'est aussi une démarche inspirée des principes généraux de la médiation, revisitée par l'expérience de praticiens spécialisés dans les questions d'environnement et de territoire. Elle vise à mobiliser les acquis de la concertation, de la médiation et de la participation publique pour mener des projets multi-acteurs co-construits sur les territoires.

Participation : l'échelle d'Arstein

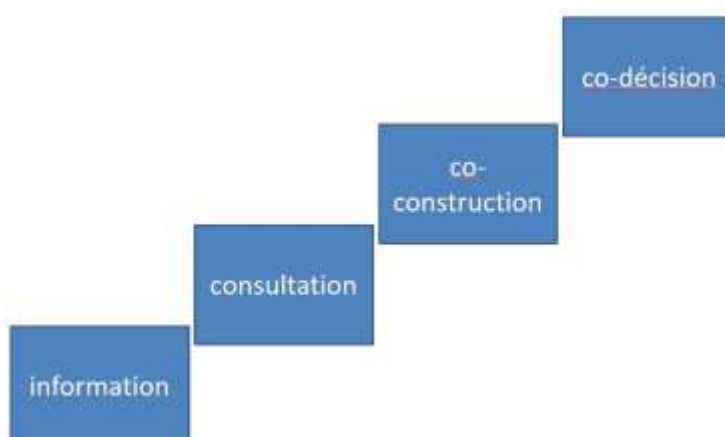
La sociologue américaine Sherry Arnstein a défini huit niveaux de participation des citoyens, dans un contexte particulier (les Etats-Unis en 1969, à l'issue du mouvement des droits civiques). Si l'échelle d'Arstein est encore inspirante aujourd'hui, c'est qu'elle met l'accent sur le fait que ce qui fait la différence entre ces différentes acceptions de la participation, c'est la répartition du pouvoir de décision.

Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
Délégation de pouvoir : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens.	
Apaisement (ou ré-assurance) : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux.	Non-participation
Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus de décision.	

Source : ARNSTEIN Sherry R. (1969), "A Ladder of Citizen Participation", Journal of American Institute of Planners, n°35/4.

Traduction française : [Erudit, numéro 92, 2024, p. 259-284](#)

Cette échelle est souvent simplifiée en une échelle à quatre niveaux, comme celle-ci :



Besoin de plus de définitions sur la concertation et la participation ? Consultez le Dictionnaire critique de la participation www.dicopart.fr.